

**ASSEMBLEE CITOYENNE DU CONSEIL DE QUARTIER LEGENDRE LEVIS**

**Des mobilités pour de meilleurs aménagements de l'espace public**

Le 16 mars 2022, à 19 h 00

Maison de l'Europe – 29, avenue de Villiers

**Élus présents :**

- Carline LUBIN-NOEL, conseillère de Paris, déléguée au conseil de quartier Legendre-Levis ;
- Christophe LEDRAN, adjoint au Maire du 17<sup>e</sup>, en charge de la coordination des travaux sur l'espace public, du suivi des chantiers, des mobilités ;
- Scévole de LIVONIERE, adjoint au Maire du 17<sup>e</sup>, en charge de la participation citoyenne et de la vie associative ;
- Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au Maire du 17<sup>e</sup>, en charge de la jeunesse et des sports, membre du comité d'animation du CCQ Legendre-Levis.

**Introduction :**

**Carline LUBIN-NOEL** tient à remercier et à féliciter les membres du CCQ Legendre Levis pour le choix de la thématique de l'Assemblée citoyenne : « Des mobilités pour de meilleurs aménagements de l'espace public ». L'objet de la soirée est d'abord la question de la mobilité dans le cadre du périmètre Legendre-Levis afin de permettre aux habitants du quartier d'élaborer un premier diagnostic sur cette thématique. Celui-ci pourra être utilisé dans le cadre de la démarche Embellir votre quartier qui devrait intervenir après 2024.

Les principaux enjeux sont de mettre en lumière des éléments d'état des lieux en matière de mobilité dans le quartier. Pour cela des groupes de travail chercheront, d'une part, à identifier les problématiques liées aux questions de mobilité et, d'autre part, à formuler d'éventuelles propositions.

**Christophe LEDRAN** indique que de nouveaux usages et de nouveaux modes de déplacements sont apparus sur l'espace public. Les quartiers évoluent et accompagnent ce changement. Depuis, le 1<sup>er</sup> septembre, la circulation est limitée à 30 km/h dans toute la Ville de Paris à l'exception de quelques artères pénétrantes comme les boulevards des Maréchaux.

Par ailleurs, la Ville de Paris souhaite donner une nouvelle impulsion au traitement des questions de mobilité. La mairie du 17<sup>e</sup> est en accord avec un certain nombre de ces projets et accompagne ce mouvement dans l'optique d'apaiser la circulation et de sécuriser les modes de déplacements.

L'objet de cette réunion est de réfléchir et d'élaborer des idées concernant les mobilités de demain, au sein du quartier Legendre Levis.

**La démarche « Embellir votre quartier ».**

**Christophe LEDRAN** expose la démarche « Embellir votre quartier ». Cette dernière permet de concentrer sur une même période l'ensemble des transformations d'un quartier et de mieux organiser les travaux avec à la clef davantage de végétalisation, de zones piétonnes, de pistes cyclables, ou encore de mobilier urbain adapté aux nouveaux usages, notamment en matière de mobilité.

Il s'agit de coordonner correctement ces travaux en les anticipant et en les programmant par phases.

L'idée étant de choisir annuellement un quartier par arrondissement.

Pour 2021/2022, le quartier Ternes/Maillot a été choisi dans le 17<sup>e</sup>. Ce quartier a fait l'objet d'une concertation dans le cadre d'une méthodologie précise. Le projet a pris du retard en raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement. Il est désormais prêt à être déployé.

En 2022/2023, les deux quartiers concernés sont La Fourche/Guy-Môquet et Épinettes/Bessières.

Le quartier Legendre/Lévis sera couplé avec le quartier Courcelles/Wagram et bénéficiera de la démarche après les Jeux Olympiques de 2024.

L'implantation de zones à trafic limité - avec une limitation de vitesse ou une interdiction de circulation - n'est pas exclue. Des zones de rencontre, limitées à 20 km/h, sont également envisageables. Toutefois, à date,

aucune mesure de ce type n'a été retenue dans les projets.

En outre, pour cela, il est nécessaire d'obtenir l'accord préalable de la préfecture de police de Paris.

### Éléments de contexte sur la thématique des mobilités à Legendre-Levis

Le service de la Démocratie locale présente, à partir du [diagnostic réalisé par l'APUR](#), quelques éléments de contexte sur la thématique de la mobilité sur le périmètre du quartier :

- *Offre de transport en commun.* Peu importe où se situent les piétons dans le quartier, ces derniers disposent à minima de 2 stations de transports en commun dans un rayon de 500 mètres.
- *Offre cyclable.* Le secteur compte neuf stations de Vélib' et un certain nombre d'axes de pistes cyclables structurantes, boulevard des Batignolles, rue de Rome, rue de Prony et boulevard Malesherbes.
- *Structure urbaine.* L'Est du quartier est caractérisé par des voies relativement étroites alors que l'Ouest comporte de vastes boulevards et de larges avenues.
- *Stationnement automobile.* Sur le quartier se trouvent 3 parkings concédés et 3 parkings d'un centre-commercial ou d'un garage commercial. Le stationnement sur voirie est principalement payant-mixte.
- *Zone de circulation apaisée.* Le quartier comprend la plus grande surface d'aire piétonne/semi-piétonne de l'arrondissement.

### Atelier d'idéation :

Dans un premier temps, à partir d'une cartographie du quartier, trois groupes de travail, élaborent un diagnostic en se plaçant du point de vue du piéton, du cycliste et de l'automobiliste. L'enjeu est d'identifier et de localiser des points forts ou faibles.

Dans un second temps, les participants sont invités à émettre des premières propositions d'aménagement permettant d'améliorer les mobilités dans le quartier.

### Restitution des ateliers.

|                          |   | Diagnostic  |
|--------------------------|---|---|
| Point de vue des piétons | Positif (force +)   | <i>Présences de nombreuses rues piétonnes ou semi-piétonnes dans le quartier.</i>   |
|                          | Négatif (faiblesse -)   | <b>État des trottoirs :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Trottoirs non adaptés pour les PMR sur la <i>partie sud-est du quartier.</i></li> <li>• Racines d'arbres détériorant les trottoirs <i>autour de la place du Général Catroux.</i> Le cheminement des piétons est impacté ce qui représente un danger pour les personnes âgées.</li> </ul>   |
|                          |   | <b>Morphologie/étroitesse des rues :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les rues les plus étroites, comprenant notamment des places de parkings et des terrasses, il n'y a pas de place pour la mobilité de l'ensemble des usagers (piétons, cyclistes, automobilistes) au même moment. L'exemple de la <i>rue Legendre</i> est cité.</li> </ul> |
|                          | <b>Comportement de certains cyclistes et sens de circulation des vélos :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Dangerosité pour les piétons en raison de la circulation de vélos sur les trottoirs, notamment <i>rue Legendre</i></li> </ul> |   |

**LEGENDRE - LEVIS**

|                                 |                       |  |
|---------------------------------|-----------------------|--|
|                                 |                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Circulation à contresens, notamment sur les <i>rues Legendre et Cardinet</i>.</li> </ul>  |
|                                 |                       | <p><b>Pollution sonore :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Bruit inconfortable le long du <i>boulevard Malesherbes</i> causé par les circulations motorisées.</li> </ul>  |
|                                 |                       | <p><b>Difficulté de déplacement</b> au niveau de <i>la rue de Chéroy</i> en raison de la présence de vélos, attachés à des grilles.</p>  |
| Point de vue des cyclistes      | Positif (force +)     | <p><b>Confort de circulation pour les cyclistes</b> sur la <i>rue des Dames</i>.</p>   |
|                                 | Négatif (faiblesse -) | <p><b>Sécurisation des pistes cyclables :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucune piste cyclable n'est correctement sécurisée, en particulier au niveau de la <i>rue de Rome</i>.</li> </ul>   |
|                                 |                       | <p><b>Difficulté de circulation sur certaines rues :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La remontée de la <i>rue Legendre</i> est particulièrement compliquée pour les cyclistes car les rues sont étroites.</li> <li>• La circulation des cyclistes sur la <i>partie non-piétonne de la rue Lévis</i> est également difficile.</li> </ul>   |
|                                 |                       | <p><b>Comportement de certains automobilistes jugé dangereux en raison du non-respect des priorités à droite</b> au niveau de <i>l'avenue de Villiers</i>.</p>   |
| Point de vue des automobilistes | Positif (force +)     | <p><b>Vitesse de circulation limitée à 50Km/h</b>, au lieu de 30 km/h, sur le <i>boulevard Malesherbes</i>.</p>  |
|                                 | Négatif (faiblesse -) | <p><b>Dangerosité au niveau de plusieurs carrefours :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>rues Cardinet / Saussure</i></li> <li>• <i>rues Legendre / avenue de Villiers</i> : de nombreuses voitures s'encastrent dans le plot en venant de la <i>rue Legendre</i> pour tourner à gauche vers <i>l'avenue de Villiers</i></li> <li>• globalement <i>autour de la place du Général Catroux</i></li> </ul>   |
|                                 |                       | <p><b>Sens de circulation des vélos :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La circulation à contresens des vélos, <i>rues Legendre et Cardinet</i>, complique le parcours des automobilistes et nuit à la sécurité de la mobilité de l'ensemble des usagers.</li> </ul>  |
|                                 |                       | <p><b>Modification de plan de circulation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au croisement des <i>rues Cardinet et Saussure</i>, les véhicules ne peuvent plus circuler tout droit en <b>direction de la rue de Rome</b>. Ils sont contraints de tourner à gauche puis à droite vers la <i>rue Jouffroy</i>. Ce mouvement nécessite l'arrêt à un feu rouge puis un redémarrage synonyme d'une consommation supplémentaire de carburant.</li> </ul> |
|                                 |                       | <p><b>Présence de trop nombreux ralentisseurs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La présence de deux ralentisseurs en bitume à 100 mètres d'écart <i>rue de Chéroy</i> a un impact négatif sur la circulation certains automobilistes.</li> </ul>  |
| Autre                           | Négatif (faiblesse -) | <p><b>Sous-exploitation de la placette située à l'angle des rues Tocqueville et Léon Cosnard.</b></p>  |

| Propositions |   |
|--------------|---|
| 1°           | <b>Requalifier et élargir les trottoirs</b> pour permettre la circulation des fauteuils roulants des PMR (toutes rues étroites situées au sud est du quartier).                                       |
| 2°           | <b>Sécuriser les carrefours :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avenue de Villiers/Legendre ;</li> <li>• avenue de Villiers/bd de Malesherbes.</li> </ul>                                  |
| 3°           | <b>Revoir le plan de circulation</b> et pouvoir aller tout droit de la rue Cardinet jusqu'à la rue de Rome.   |
| 4°           | <b>Réhabiliter les revêtements/bitumes au niveau</b> du boulevard Malesherbes pour lutter contre la pollution sonore et diminuer le bruit.  |
| 5°           | <b>Sécuriser les pistes cyclables pour une meilleure appropriation de l'espace public de l'ensemble des usagers (vélos, motos, piétons, automobiles).</b>   |
| 6°           | <b>Assurer un meilleur partage concernant l'usage de l'espace des rues les plus étroites</b> (places de stationnement, terrasses et circulations automobiles/vélos/piétons).                          |
| 7°           | <b>Créer, sur le quartier, des parkings à vélos/engins de déplacement personnel (trottinettes, etc.).</b>   |
| 8°           | <b>Réaliser des comptages au niveau des pistes cyclables pour voir si le nombre de cyclistes qui passent est important. S'il est faible par rapport aux voitures, supprimer les pistes cyclables.</b> |
| 9°           | <b>Améliorer l'identification/localisation :</b> avenue de Villiers au coin du boulevard Batignolles.   |
| 10°          | <b>Végétaliser la place située à l'angle des rues Tocqueville et Léon Cosnard.</b>  |

**Carline LUBIN-NOEL** remercie les groupes pour l'identification de ces axes de travail et observe que certaines de ces propositions se recoupent et se complètent.

**Scévole de LIVONIERE** rappelle que les éléments évoqués ce soir par les participants feront l'objet d'un compte-rendu par le service de la Démocratie Locale.

Il est également précisé qu'à moyen terme, des opérations légères de sécurisation de la voie publique pourraient être réalisées (ajout de petites signalétiques, d'arceaux vélos, etc.).

**Christophe LEDRAN** communique un certain nombre d'éléments complémentaires :

- Concernant le manque de pistes cyclables sécurisées, le plan vélo prévoit la création d'une piste cyclable sécurisée, rue de Rome. Elle s'étendra de Saint-Lazare à la porte d'Asnières. La chaussée devrait être refaite.
- Concernant la place du général Catroux, un certain nombre de problématiques ont été identifiées : végétalisation, limitation de vitesse, lutte contre les nuisances sonores. L'installation d'une piste cyclable est également envisagée.
- Prolongement de la rue des Dames : aménagement et pacification de la circulation.
- Suppression de stationnements dans les rues les plus étroites, pour cause de mise aux normes pompiers. Il s'agit de permettre la circulation des nouveaux véhicules utilisés par les sapeurs-pompiers de Paris.
- Optimisation de la végétalisation pleine terre.

**Carline LUBIN-NOEL** confirme que les plantations pleine terre font souvent l'objet de remontées des habitants. Toutefois, cela ne va pas dans le sens de ce que souhaite la Ville de Paris qui s'oriente plutôt vers des plantations en pots.

En matière de stationnement, 70 000 places de parking seront prochainement supprimées sur l'ensemble de la Ville de Paris, soit près de 20 % des places actuellement disponibles. La raison principale est que la largeur de certaines rues n'est pas suffisante pour permettre l'accès des plus gros véhicules de pompiers.

En termes de calendrier, pour le quartier Legendre Levis, le diagnostic technique sera réalisé entre 2022 et 2023.

La démarche de concertation s'adossera à ces diagnostics très techniques qui seront soumis aux assemblées

citoyennes de Legendre Levis et de Courcelles Wagram.

Des reconnaissances seront effectuées sur le terrain par des associations spécialisées dans l'urbanisme. Suivront des restitutions et des études. Les habitants seront sollicités lors de chaque étape du projet. Ils ne devront pas hésiter à être force de proposition et à faire remonter les situations qu'ils souhaitent voir traiter et valoriser.

Les élus remercient les participants pour leur présence.

*La séance est levée à 20 h 48.*

